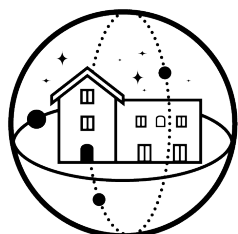


Appel à manifestation



LAB' EHPAD

Réduire la pénibilité physique du
travail des salariés en EHPAD

Description de l'appel à manifestation

APPEL A MANIFESTATION LAB' EHPAD : réduire la pénibilité physique du travail des salariés en Ehpad.

I. Commanditaires et partenaires de l'appel à manifestation

A. AG2R LA MONDIALE

Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, AG2R LA MONDIALE assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le groupe consacre chaque année plusieurs millions d'euros pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives individuelles et collectives.

B. Le groupe MBV

Membre du groupe AG2R LA MONDIALE, MBV, La Mutuelle Nationale du Bien Vieillir, créée en 2003 est un organisme mutualiste, relevant du Livre III du Code de la Mutualité. Elle a pour vocation de gérer pour elle-même ou pour compte de tiers des établissements et services médico-sociaux. Implantée nationalement, la Mutuelle gère en 2019 divers établissements

parmi lesquels on trouve 20 EHPAD, 1 Etablissement Expérimental PA, 1 Accueil de jour Alzheimer autonome, etc. Elle fait partie du Groupe Maîtrise du Bien Vivre Union (MBV-UNION) dont elle est membre fondateur. Ce groupe MBV-UNION réunit 103 entités (3873 lits et places), institutions de l'économie sociale, de portée nationale et régionale, associations et mutuelles, du secteur médico-social et sanitaire, spécialisées dans le vieillissement et le handicap.

C. La Fondation i2ml

La Fondation i2ml est la fondation partenariale de l'Université de Nîmes. Elle s'intéresse au vieillissement de la population et à l'adaptation de la société à cette révolution démographique. Ses travaux portent principalement sur les solutions pouvant favoriser la qualité de vie des personnes âgées et promouvoir une image positive du vieillissement. Pour ce faire, elle accompagne les structures qui développent des produits, services, logements pour les personnes âgées ou qui plus largement travaillent dans le domaine de la longévité. Ainsi, la Fondation i2ml propose une expertise transdisciplinaire via son équipe et son comité d'expert ainsi que méthodologies basées sur la co-conception avec les seniors et leur écosystème.

II. Le LAB'EHPAD

A. Le projet

AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de son engagement sociétal a initié une démarche Usages & Autonomie visant à faire émerger des solutions concrètes au service du bien vieillir en associant toutes les parties prenantes dont les premiers concernés : les seniors.

AG2R LA MONDIALE et son partenaire MBV s'associent donc à la Fondation I2ML pour continuer d'innover dans l'accompagnement des personnes âgées accueillies au sein de leurs résidences.

Dans une volonté dynamique de repenser le bien vieillir et l'accompagnement d'aujourd'hui et de demain, ce collectif développe le « LAB'EHPAD ». Un projet, sur plusieurs années, qui vise à identifier, tester et déployer des innovations en maison de retraite. **Ce projet tend à améliorer la qualité de vie des résidents, de leurs familles et des professionnels au sein des résidences MBV.**

Au travers des connaissances recueillies sur le terrain, le LAB'EHPAD permet de :

- Tester / expérimenter des solutions, services, produits innovants au sein des établissements de MBV pour améliorer la qualité de vie des professionnels, des résidents et de leurs proches.
- Être un centre de ressource permettant le partage de connaissance sur les envies du couple résident/salarié en EHPAD, des familles mais aussi de résultats d'expérimentations.
- Lancer des appels à manifestation d'intérêt pour répondre aux enjeux de la qualité de vie en EHPAD. Ces solutions sont expérimentées et évaluées en situation réelle au sein d'une ou plusieurs résidences MBV.

Dans le cadre du LAB'EHPAD, La fondation i2mi a été missionnée par AG2R LA MONDIALE et MBV pour, notamment, mener les expérimentations d'innovation dont celle liée à cet appel à manifestation.

III. Cadre général de l'appel à manifestation

Au sein des EHPAD, des centaines de salariés accompagnent chaque jour les personnes âgées dans leur vie quotidienne. Parmi les actes du quotidien réalisés par les personnels soignants, certains peuvent engendrer de la pénibilité physique, soit parce qu'ils nécessitent de porter des poids supérieurs à ce qu'un individu peut soulever sans se blesser (*e.g.* des tâches de manutention), soit parce qu'ils sont répétitifs et réalisés avec une intensité forte et/ou sur des durées prolongées.

Dans le contexte spécifique des structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, la DARES indiquait dans une étude réalisée en 2003 que 35,3% des professionnels de santé et de l'action sociale manipulent, au moins 2h par semaine, des charges considérées lourdes. Les aides-soignantes sont particulièrement touchées par le port de charge, et ce, tout au long de leur vie. Or, dans un aide-mémoire juridique sur les manutentions manuelles, Ferreira (2016, p.17) rappelle que selon l'article R. 4541-9 du code du travail, « *les femmes ne sont pas autorisées à porter des charges supérieures à 25 kg* ».

Ainsi, les actes de manutention de personnes ou de charges lourdes peuvent être source de difficultés de santé, notamment de Troubles-Musculo-Squelettiques (TMS). Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, les TMS représentent la cause principale des arrêts de travail et de déclaration d'inaptitude médicale (cf. le rapport de la sécurité sociale R471, INRS, 2012). La mobilisation des résidents/patients et leurs transferts sont, entre autres, à l'origine de ces arrêts et inaptitudes. En répercussion, les arrêts de travail peuvent s'avérer, quant à eux, source de difficultés organisationnelles, génératrice de stress pour les équipes en place ; le stress étant lui-même à l'origine de maladie, d'accidents et donc d'absentéisme. Réduire la contrainte physique des salariés constitue par conséquent un levier d'action permettant d'améliorer la santé des salariés et l'organisation du travail. De façon vertueuse, des salariés en meilleure santé et une équipe stabilisée vont contribuer à proposer une qualité de service nécessaire au bien-être et à la satisfaction des résidents et de leur famille.

Du point de vue des résidents, les phases de transfert et de manutention ne sont pas toujours agréables. Ils peuvent parfois même s'avérer douloureux et anxiogènes. Aussi, proposer des dispositifs innovants qui facilitent et accompagnent la manutention de personnes peut se révéler être un gain de confort majeur dans la prise en charge du résident en EHPAD.

En parallèle, dans le cadre du projet LAB'EHPAD, le recueil de la parole des professionnels du groupe MBV a fait remonter une volonté de disposer de matériels plus adaptés associés à une volonté forte d'expérimenter de nouvelles solutions qui viendraient soulager les tâches du quotidien physiquement contraignantes. Les résidents et leurs familles ont, quant à eux, déclaré être très attachés à la gentillesse et la disponibilité des salariés, point fort de la prise en charge chez MBV. Ainsi, l'intégration de solutions innovantes doit renforcer ces aspects positifs en libérant les salariés de tâches contraignantes et/ou répétitives. Moins fatigués et

plus disponibles, ces derniers seront plus à même de se concentrer sur la tâche qui donne sens à leur travail, prendre soin des résidents.

Aussi, pour préserver la santé et le bien-être de ses agents de plus en plus sollicités, et améliorer la qualité de vie de ses résidents, AG2R LA MONDIALE et MBV ont à cœur de leur proposer des solutions novatrices qui tiennent compte des dernières avancées technologiques et/ou scientifiques. Néanmoins, dans un souci de promouvoir une innovation qui ait du sens, AG2R LA MONDIALE et MBV souhaitent mettre à l'épreuve des solutions via une démarche d'expérimentation. L'expérimentation proposée dans le cadre de cet appel à manifestation consiste à installer une solution novatrice dans des établissements du groupe MBV et à évaluer les bénéfices potentiels apportés par la solution. Les bénéfices doivent s'observer sur le travail et la santé des salariés (p. ex. diminution des TMS, des accidents du travail, des inaptitudes, etc.) et/ou sur la prise en charge des résidents et de leur famille. **Ainsi la solution sera installée selon un protocole défini préalablement par l'équipe d'experts de la Fondation i2mi dans un ou plusieurs établissements du groupe MBV.** La qualité de vie au travail des salariés utilisant la solution sera comparée à celle des salariés n'utilisant pas la solution selon un panel représentatif et une méthode rigoureuse. Une attention particulière sera également portée sur la qualité de vie et la satisfaction des résidents et de leur famille. Le protocole d'évaluation sera élaboré et appliqué en tenant compte des spécificités de la solution retenue. **L'expérimentation se déroulera sur une période de 6 mois et ses conclusions seront diffusées au grand public.**

L'objectif de ce présent appel à manifestation est donc d'identifier des solutions innovantes opérationnelles et à éprouver sur le terrain. Ces solutions doivent viser la réduction de la contrainte physique (réduction du port de charge lourde et/ou réduction de la répétitivité des tâches, de leur intensité et/ou de leur durée) des salariés en EHPAD.

Les solutions innovantes peuvent être d'ordre numérique, mécanique, robotique, organisationnelle, etc. Les solutions proposées peuvent aller d'un module venant enrichir un dispositif existant, à la proposition d'une solution nouvelle en passant par la combinaison de plusieurs solutions différentes. La solution ainsi proposée peut venir soulager et/ou automatiser une ou plusieurs tâches du quotidien des professionnels en EHPAD, que celles-ci soient liées directement ou non à la prise en charge du résident. Tous les membres du

personnel peuvent être partie prenante de la mise en place de la solution. Cette solution peut se destiner à un ou plusieurs corps de métier (aide-soignant, auxiliaire de vie, agent technique, infirmier, secrétaire, etc.) et tous les corps de métier éprouvant une contrainte physique importante dans le cadre de leur activité sont concernés (particulièrement les aides-soignantes, auxiliaires de vie et infirmières).

IV. Conditions d'éligibilité

A. Les documents justificatifs à fournir

Le dossier de candidature peut être porté par tous types de structures justifiant de conditions financières et de ressources humaines suffisantes et nécessaires. Le siège social doit se trouver sur le territoire français (métropole ou DOM-COM)

Les candidats devront donc fournir les documents suivants :

- Exemple de statuts
- Déclaration sur l'honneur certifiant que le porteur de projet n'est pas l'objet d'une condamnation devenue définitive mentionnée au livre III du présent code
- Déclaration sur l'honneur certifiant que le porteur n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5.
- Une copie de la dernière certification aux comptes (si tenu en vertu du code de commerce)
- CV des personnes impliquées dans le projet
- Des références de projets ou de déploiements antérieurement menés (nom de projet ; contact du client concerné)

B. Le contenu de la réponse

La réponse à appel à projet doit présenter de façon explicite et argumentée en quoi la solution proposée permet de réduire la contrainte physique des salariés en EHPAD. Ensuite, un descriptif détaillé de la solution sera fait en indiquant toutes les informations qui paraissent

pertinentes (i.e. : le format [numérique, robotique, mécanique, organisationnel, etc.], les dimensions du dispositif, le nombre d'utilisateurs concernés par l'usage d'un exemplaire de la solution, le coût de déploiement de la solution dans un EHPAD, les contraintes propres à l'utilisation de la solution [temps de charge, etc.]). Des visuels seront appréciés de même que tout autre document utile à la compréhension de l'utilité de la solution.

La méthodologie de mise en œuvre de la solution doit également faire l'objet d'un développement détaillé et argumenté. Ainsi, toutes les contraintes liées à la mise en place de la solution devront être clairement explicitées.

Parmi ces contraintes, nous pourrions trouver :

- La nécessité de prévoir des travaux dans les structures d'accueil (dans ce cas, préciser la nature des travaux, leur coût, la temporalité de réalisation, les ressources humaines qui doivent être mises à disposition par le porteur de projet et celles à mettre à disposition par le commanditaire).
- La nécessité de prévoir des activités de maintenance préventive pendant la phase d'évaluation de la solution (dans ce cas, préciser la fréquence des tâches de maintenance, la durée d'immobilisation de la solution, les ressources humaines mises à disposition par le porteur de projet, les ressources humaines à mettre à disposition par le commanditaire).
- La nécessité de prévoir des temps de formation pour les salariés (nombre de jour de formation nécessaires, lieux possibles de réalisation des formations, le nombre de personne qui doivent être formées et mobilisées simultanément, le matériel que le commanditaire peut être amené à mobiliser pour ces temps de formation).
- L'ensemble des prérequis à la mise en place de la solution (connexion internet, wifi, espace de stockage, etc.)
- Le coût total nécessaire à la mise en place de la solution pour son expérimentation

C. Les critères d'évaluation de la réponse à l'appel à manifestation

Les dossiers examinés devront répondre aux critères présentés ci-dessous :

1. Les solutions proposées doivent, de manière directe ou indirecte, contribuer à améliorer le bien-être et la satisfaction des résidents et de leur famille. Elles ne doivent en aucun cas

et d'aucune façon nuire à la qualité de vie des résidents en EHPAD et imposer des contraintes physiquement, cognitivement ou émotionnellement négatives aux résidents.

2. Intégration dans les pratiques professionnelles :

- La solution doit soulager les pratiques professionnelles du personnel en EHPAD. Par conséquent la solution ne doit pas entraver d'autres aspects du travail (*e.g.* avoir des répercussions organisationnelles fortes, charge cognitive importante, impact négatif sur la santé). Par conséquent une bonne connaissance de l'écosystème de l'EHPAD est nécessaire et doit être justifiée.
- Le délai de formation pour la prise en main de la solution par les professionnels doit être raisonnable et justifié.
- La solution ne devra pas nuire aux valeurs du groupe MBV (principalement le pilier « Vitae Clemencia » qui consiste à adapter la prise en charge aux rythmes et aux habitudes de vie du résident).

3. Niveau d'aboutissement de la solution :

- La solution doit pouvoir être proposée au sein d'au moins 1 ou plusieurs établissements MBV selon le modèle économique et les contraintes d'installation de la solution. Les établissements MBV se trouvent sur l'ensemble du territoire national.
- La solution doit être opérationnelle (TRL 7 à 9) au moment du lancement de l'expérimentation (soit mai 2020 au plus tard, *cf.* paragraphe VIII calendrier).
- Des solutions de maintenance devront être disponibles tout le long de l'expérimentation pour garantir l'opérationnalité de la solution le temps de sa réalisation et ce sur l'ensemble du territoire concerné par l'expérimentation.

4. Si la solution nécessite l'utilisation de données personnelles des résidents et/ou des salariés, le commanditaire sera particulièrement vigilant à ce que le porteur respecte les réglementations en vigueur en matière de protection des données et fournisse les preuves de la sécurisation des dites données.

5. Le caractère innovant de la solution sera considéré pour le choix du lauréat (en termes de solution ou en termes d'intégration dans les pratiques professionnelles)
6. Les solutions systémiques (*i.e.* qui offrent une réponse à plusieurs problèmes) seront privilégiées dans la mesure où elles remplissent les critères évoqués précédemment (critères 1, 2, 3, 4, 5). La solution pourra ainsi être composée d'un ou plusieurs systèmes, du moment que chacun contribue à apporter une réponse globale pertinente.
7. Les solutions qui sont des dispositifs médicaux devront faire état d'une preuve de conformité CE.
8. Le siège social de l'entreprise distributrice de la solution doit se trouver sur le territoire national (métropole ou Dom Com). Toutes les formations et tous les documents nécessaires à la bonne utilisation et mise en place de la solution doivent être fournis en français.

V. Organisation générale du projet

Dans le cadre de l'organisation du projet, le porteur devra être en mesure de se déplacer et se rendre disponible pour des réunions de suivi de projet. Le porteur devra mettre en place des outils de suivi de projet et donner accès à la Fondation i2mi (responsable de l'expérimentation) à l'ensemble des données pertinentes pour l'étude. Le porteur devra porter à la connaissance de la Fondation toutes les informations susceptibles d'influencer le protocole d'évaluation mais il ne participera pas à l'élaboration du protocole

Si plusieurs personnes physiques ou morales devaient s'associer pour proposer une solution, les modalités de coopération envisagées devraient faire l'objet d'un descriptif détaillé.

VI. Dotation des lauréats

Le commanditaire prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à l'achat de la solution et de son installation. Un ou plusieurs lauréats pourront être sélectionnés et leur solution déployée dans un ou plusieurs EHPAD MBV.

VII. Comité d'experts

Les dossiers de candidature seront examinés par :

- Médecine du travail
- Médecin conseil de la CARSAT
- Fondation i2mi
- Un directeur d'EHPAD
- Une aide-soignante
- Un kiné
- Un préparateur physique
- AG2R LA MONDIALE
- MBV

VIII. Calendrier

1. Ouverture de l'appel à candidature : décembre 2019
2. Clôture de l'appel à candidature : 31 janvier 2020
3. Sélection des lauréats : février 2020
4. Annonce des résultats : 2 mars 2020
5. Démarrage du projet financé : mai 2020

IX. Contacts

A. Fondation i2mi

Margot de Battista : Ingénieur de recherche, pilote du projet.

margot.debattista@i2mi.fr ; 07.71.77.99.07

X. Bibliographie

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES). (2006). *La manutention manuelle de charges en 2003 : la mécanisation n'a pas tout réglé*. Premières Synthèse Informations. (Publication n°11.3). Repéré à <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2006.03-11.3.pdf>
- Ferreira, M. (2016). *Manutention manuelle. Aide-mémoire juridique*. Paris : INRS TJ 18.
- Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). (2012). *Prévention des TMS dans les activités d'aide et de soins en établissement*. Recommandation R.471, 1^{ère} édition. Repéré à <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31332/document/r471.pdf>.